

riens à la voir réglée, et à savoir exactement quelles sont les intentions du gouvernement. Ce n'est un secret pour personne, et ce n'en était pas un l'année dernière, que plusieurs membres du cabinet étaient opposés à ce crédit d'un demi-million de piastres et que le bill a été repoussé par la Chambre haute à l'instigation de certains ministres et parce que le *whip* ministériel dans cette chambre a rallié les sénateurs ministériels pour le faire rejeter. Va-t-on supposer un seul instant que si le gouvernement eût voulu sérieusement faire adopter ce bill dans l'autre branche de la législature, le bill eût été repoussé? Notre histoire parlementaire fournit un tout autre enseignement. On savait que des ministres ne se gênaient pas pour jeter le ridicule sur ce projet de loi qui, à les entendre, n'avait d'autre but que d'apaiser un ministre représentant la Nouvelle-Ecosse dans le cabinet. Le gouvernement a joué la farce de faire adopter le bill dans cette chambre, sachant bien qu'il serait repoussé dans l'autre branche du parlement.

Puis est venue la promesse faite par le chef ministériel au sénat, promesse que le premier ministre et d'autres préopinants ont essayé de dénaturer. Je crois que quiconque sait lire et comprend l'anglais en arrive à la conclusion que l'honorable M. Abbott, par la déclaration qu'il a faite dans cette circonstance, a voulu dire que pas un sou ne serait dépensé, directement ou indirectement, sur le chemin lui-même ou en explorations, ou pour toute autre fin. Le gouvernement ne saurait, conséquemment, réussir dans sa prétention, parce qu'elle n'est pas appuyée par la déclaration de l'honorable M. Abbott à la dernière session.

Quoi qu'il en soit, je dis qu'on devrait respecter les intentions du parlement, et si nous voulons maintenir notre contrôle sur la dépense publique, il faut revendiquer ce contrôle en toute occasion. Les honorables préopinants ont parlé des fins que doivent servir les mandats du gouverneur général. L'honorable premier ministre dira-t-il que cette exploration était une affaire d'une nécessité si urgente, qu'il devait demander au gouverneur son mandat pour le faire faire.

Il sait, de même que tout membre de cette chambre, qu'il ne faut recourir au mandat du gouverneur-général que dans les cas d'extrême nécessité publique. Si un écluse de canal se brise, si un pont de chemin de fer est emporté, si un édifice public est détruit par le feu, ou s'il se produit une grande nécessité publique qui était imprévue et pour laquelle on n'a pu demander de crédit, alors, et alors seulement, le gouvernement est justifiable de demander le mandat du gouverneur-général. L'utiliser dans des cas de moindre gravité, c'est lui donner un faux emploi et c'est mettre Son Excellence le gouverneur-général dans une position fautive; et les hommes qui demandent au gouverneur-général son mandat pour des dépenses qui ne sont pas de la plus urgente nécessité publique, devraient être blâmés par le parlement et le pays. Je désire voir ce chemin construit et l'intention du gouvernement, telle qu'exprimée en plus d'une occasion par lui-même et par la chambre, réalisée; mais je regrette extrêmement que cette question ait servi aux honorables membres du cabinet à faire preuve d'une déloyauté et de fausses représentations, qui ne font honneur ni au pays ni à eux-mêmes.

Le général LAURIE: Je ne me propose pas de suivre l'honorable préopinant dans tout ce qu'il a dit.  
M. JONES (Halifax).

dit, car une grande partie de son discours a été consacrée à ce qu'on appelle d'ordinaire de l'histoire ancienne, et se rapportait à des affaires vieilles de quatre ou cinq ans. Je ne veux toucher qu'à un point. Une accusation précise est portée ce soir contre le gouvernement, et c'est elle que nous avons à examiner. Le gouvernement, je crois, a commis une très grave erreur dans la division des subventions votées en faveur de ce chemin.

M. JONES (Halifax): Ne soyez pas trop dur pour lui.

Le général LAURIE: J'exprime ma manière de voir, qu'elle soit dure ou non pour un membre de cette chambre, quel qu'il soit; ce sera à la chambre d'en juger quand elle m'aura entendu. Je dis qu'à mon avis, le gouvernement a commis une erreur dans la division des subventions. Il a fait son possible pour la réparer en proposant à la chambre de construire le chemin d'après le projet primitif, par un moyen quelque peu différent, mais conformément à l'entente arrêtée avec la ville de Halifax et celle de Saint-Jean. Cette résolution a été adoptée ici dans les derniers jours de la session et rejetée au Sénat. Il était alors trop tard pour soumettre à la chambre une nouvelle proposition relativement aux explorations. Mais la chambre avait exprimé le désir qu'une exploration préliminaire eût lieu avant la construction du chemin. Le bill fut rejeté au Sénat pour des raisons d'un tout autre ordre. L'honorable député de Saint-Jean (M. Weldon) a invoqué ce soir ces raisons comme des motifs de ne pas construire le chemin. Pourquoi n'a-t-il pas fait valoir ces raisons l'année dernière, au lieu de proposer une chose absolument différente?

Le député doyen de Halifax (M. Jones), dit qu'il n'est pas opposé au chemin. Naturellement, il ne l'est pas, car ses commettants en ont besoin; mais il accuse mon honorable ami, le jeune député de Halifax (M. Kenny), de s'être fait l'esclave des exigences de parti en agissant comme il l'a fait. Je suis un commettant de l'honorable député doyen, et je puis lui dire qu'en agissant comme il l'a fait, il a mal servi les intérêts et les vœux de ses commettants; il fait preuve, en ce qui les concerne, d'un manque caractérisé de jugement.

L'honorable député, de même que plusieurs préopinants, a parlé de la loi relative aux mandats du gouverneur-général, et il a dit que la nécessité dans le cas actuel n'était pas urgente. Je prétends que la nécessité était urgente. De nouvelles propositions étaient soumises tendant à la construction d'un chemin vers les provinces maritimes qui avait déjà été projeté et qui est encore projeté comme étant un chemin plus avantageux. Assurément, dans ces circonstances, il convenait que le gouvernement recherchât quel serait le tracé le plus avantageux pour réaliser l'intention première, qui était d'obtenir la route la plus courte de Montréal à l'Atlantique. A ce point de vue, je dis que le gouvernement a très bien fait de faire faire ces explorations, et je crois que sa conduite répond à la manière de voir de tous nos amis de la Nouvelle-Ecosse, qui ne se laisseront pas influencer par des considérations de parti.

L'honorable député de Saint-Jean a trahi jusqu'à un certain point son secret dans une de ses remarques. Il a dit qu'il protestait énergiquement contre un moyen de détourner le commerce de la ville qu'il représente. Voilà le secret: la question n'est pas de savoir si la dépense doit être faite,